

DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL

DU 11 SEPTEMBRE 2025

DU 18 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION NATURA N°2025_08- Attribution MAPA 2025_2028

Relative à l'animation pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze /Dordogne FR7401111

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 septembre à 19 h, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 25 août 2025, assemblé à SAINT PANTALEON DE LANCHE, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.

Secrétaire de séance : M. Rémy DANIEL

Nombre de membres		Pour	Abstention	Contre
En exercice	14	8	0	0
Présents	8			
Votants	8			
Pouvoirs	0			

Au registre sont les signatures

Étaient présent·e·s, Mmes et Mrs

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
1	ALLASSAC	Christophe	BOULOUX	
2	CUBLAC	Patrick	VIGNOT	
3	LANCHE	Jean	MEYJONADE	
4	ORGNAC SUR VEZERE	Milena	LOUBRIAT	
5	SAINT PANTALEON DE LANCHE	Marie-Paule	TOURNADOUR	
6	UZERCHE	Jean-François	BUISSON	
7	VIGEOIS	André	BESSE	
8	VOUTEZAC	Jean-Claude	REYNAUD	

Étaient absent·e·s

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
1	LES TROIS SAINTS	Laurence	GERBE	
2	ESTIVAUX	Noël	FAYAC	
3	MANSAC	Sonia	GOUDOUR	
4	SAINT-VIANCE	Paulo	FERREIRA DE OLIVEIRA	
5	USSAC	Patrick	CHANOURDIE	
6	VARETZ	Sabine	TERNAT	

DELIBERATION NATURA N°2025_08

Relative à l'animation pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze /Dordogne FR7401111

Le président rappelle :

La délibération Natura 2025-01 du 20 février 2025 « candidature du SIAV – structure porteuse –

La délibération Natura 2025-02 du 20 février 2025 « désignation préalable comme structure porteuse

La délibération 2025_06 du 8 juillet 2025 « autorisation signature convention cadre.

La délibération 2025_07 du 8 juillet 2025 « autorisation lancement MAPA pour 3 ans.

Le dépôt d'une consultation MAPA « marché public à procédure adaptée » de prestations de services sur le site achat public le 21 juillet 2025 avec une date de remise des offres via la plate-forme achat public le 1^{er} septembre 2025 à midi.

L'objet du marché : prestations de services pour l'animation du DOCOB "document d'objectif" du site NATURA 2000 "Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze/Dordogne » FR7401111

Lot unique : Animation technique du site Natura 2000 pour les années 2025-2028.

Délai d'exécution : La présente consultation concerne les prestations attendues pour l'animation du site Natura 2000 « vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne » du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2028.

Après avoir :

- Présenté l'offre reçue
- Informé d'un dépôt de demande de subvention **prévisionnel** FEADER/ETAT autorisant le commencement de l'opération.
- Proposé le plan de financement prévisionnel arrêté selon l'offre retenue du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2028 :

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Animation du site Natura 2000	95 199,72€ TTC	SUBVENTIONS F.E.A.D.E.R. (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) /ETAT	78 919,78€
SIAV (exécution suivi du dossier) 12 jours/3ans	3 000€		
Coûts indirects 15%	450€	Autofinancement (14 communes)	19 729,94€
TOTAL	98 649,72€	TOTAL	98 649,72€

Le président sollicite les membres de la carte Natura 2000 réunis en comité syndical pour :

- Approuver le choix du prestataire : le CENNA (Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine site Limousin) pour une période de 36 mois du 1^{er} octobre au 30 septembre 2028 pour un **montant de 79 333,10€ HT ➡ 95 199,72€ TTC.**

- L'autoriser :

A attribuer le MAPA animation du DOCOB "document d'objectif" Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze/Dordogne 2025/2028.

A solliciter les aides des partenaires financiers dans le cadre du plan de financement prévisionnel ci-dessus.

A signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Les dépenses non couvertes par les subventions seront à la charge des communes adhérentes à la carte Natura 2000, au prorata de la population DGF se rapportant à l'année d'exécution.

Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

1^{ère} convocation

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 septembre 2025 à 19 h, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 25 août 2025, assemblé à SAINT PANTALEON DE LARCHE, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.

Secrétaire de séance : M. Rémy DANIEL

Au registre sont les signatures.

Nombre de membres		Pour : absence de quorum
En exercice	66	
Présents	31	
Votants	28	
Pouvoirs		

Étaient présent·e·s, Mmes et Mrs

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE				
1	Allassac	Christophe	BOULOUX	
2	Ayen	Lionel	DELORD	
3	Brignac la Plaine	Patrick	FRICOTIN	
4	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL	
5	Cosnac	Guillaume	PELISSIER	
6	Cublac	Patrick	VIGNOT	
7	Dampniat	Pierre	BEYNET	
8		Aurélie	GRAISSAGUEL	
9	La Chapelle aux Brocs	Serge	ISCHARD	
10	Larche	Jean	MEYJONADE	
11	Lissac Sur Couze	Didier	DASCHIER	
12	Noailles	Hervé	BRUCY	
13	Objat	Michel	DONZEAU	
14	Saint-Aulaire	Christophe	POUCH	
15	Saint Pantaléon de Larche	Marie-Paule	TOURNADOUR	
16	Saint Robert	Jean-Pierre	LUÇON	
17		Claude	ACHARD	
18	Saint-Solve	Daniel	FREYGEFOND	
19	Saint-Viance	Christophe	DELMAS	
20	Sainte Féréole	Daniel	SOULARUE	
21	Turenne	Rémy	DANIEL	
22	Vars sur Roseix	Guy	TEXIER	
23	Voutezac	Jean-Claude	REYNAUD	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE				
1	Condat sur Ganaveix	Pascal	GRELLET	
2	Espartignac	Alain	TRASSOUDAIN	1
3	Masseret	Bernard	ROUX	
4	Meilhards	Eric	VAN-TILBEURGH	
5	Orgnac sur Vézère	Miléna	LOUBRIAT	1
6	Perpezac le Noir	Hélène	HERCOUET	
7	Uzerche	Jean-François	BUISSON	1
8	Vigeois	André	BESSE	1

Etaient absent.e.s

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE				
1	Chabrignac	Christophe	CHARBONNIAUD	
2	Chartrier-Ferrière	Christian	BERNET	
3	Chasteaux	Raymond	LAFONT	
4	Donzenac	Annette	CONJAT	
5	Estivals	Christophe	JAROSSON	
6	Estivaux	Noël	FAYAC	
7	Jugeals-Nazareth	Richard	LANDRAUD	
8	Juillac	Jean-Pierre	CROISY	
9	Lascaux	Alain	DAUPHIN	
10	Louignac	Marie-José	POZZA	
11	Malemort	Alain	RIGOUX	
12	Mansac	Sonia	GOUDOUR	
13	Nespouls	Monique	SERRE IGOUZAN	
14	Perpezac le Blanc	Bernard	GAY	
15	Rosiers de Juillac	Bruno	GUINET	
16	Sadroc	Gérard	RISACHER	
17	St Bonnet la Rivière	Jean-Marie	GALLAUD	
18	Saint Bonnet l'Enfantier	Valérie	TEIXEIRA	
19	Saint Cernin de Larche	Valérie	PERRIER	
20	Saint Cyprien	Christophe	POLONI	
21	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
22	Saint Pardoux l'Ortigier	Patrick	CHEVALIER	
23	Segonzac	Jean-Louis	MICHEL	
24	Varetz	Sabine	TERNAT	
25	Ussac	Patrick	CHANOURDIE	
26	Vignols	Steven	BESSON	
27	Yssandon	Carine	DUCHOWICZ	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE				
1	Eyburie	Jean Marie	SERRE	
2	Lamongerie	Xavier	MAGRIT	
3	Les Trois Saints	Laurence	GERBE	
4	Salon la Tour	Nathalie	ROBERT	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR				
1	Beyssac	Muriel	DUPUY	
2	Concèze	Cécile	LAPEYRIE	
3	Saint Sornin Lavolps	Alfred	GEYL	
4	Troche	Guy	LACHAUD	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE				
1	Chamboulive	Pierre	COULOUMY	
2	Pierrefitte	Annie	CUEILLE	

2^{ème} convocation

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 septembre 2025 à 10 h, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 12 septembre, assemblé au bureau du SIAV 5 rue des Gaulies, BRIVE sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND
Secrétaire de séance : M. Daniel REMY

Au registre sont les signatures.

Nombre de membres		Pour	Abstention	Contre
En exercice	66	3	0	0
Présents	3			
Votants	3			
Pouvoirs				

Étaient présent·e·s, Mmes et Mrs

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE				
1	Lascaux	Alain	DAUPHIN	
2	Sadroc	Gérard	RISACHER	
3	Saint-Solve	Daniel	FREYGEFOND	

Etaient absent·e·s

N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE				
1	Allassac	Christophe	BOULOUX	
2	Ayen	Lionel	DELORD	
3	Brignac la Plaine	Patrick	FRICOTIN	
4	Brive la Gaillarde	Jean	PONCHARAL	
5	Chabrignac	Christophe	CHARBONNIAUD	
6	Chartrier-Ferrière	Christian	BERNET	
7	Chasteaux	Raymond	LAFONT	
8	Cosnac	Guillaume	PELISSIER	
9	Cublac	Patrick	VIGNOT	
10	Dampniat	Pierre	BERNET	
11	Donzenac	Annette	CONJAT	
12	Estivals	Christophe	JAROSSON	
13	Estivaux	Noël	FAYAC	
14	Jugeals-Nazareth	Richard	LANDRAUD	
15	Juillac	Jean-Pierre	CROISY	
16	La Chapelle aux Brocs	Serge	ISCHARD	
17	Larche	Jean	MEYJONADE	
18	Lissac Sur Couze	Didier	DASCHIER	
19	Louignac	Marie-José	POZZA	
20	Malemort	Alain	RIGOUX	
21	Mansac	Sonia	GOUDOUR	
22	Nespouls	Monique	SERRE IGOUZAN	
23	Noailles	Hervé	BRUCY	
24	Objat	Michel	DONZEAU	
25	Perpezac le Blanc	Bernard	GAY	
26	Rosiers de Juillac	Bruno	GUINET	
27	Saint-Aulaire	Christophe	POUCH	
28	St Bonnet la Rivière	Jean-Marie	GALLAUD	
29	Saint Bonnet l'Enfantier	Valérie	TEIXEIRA	
30	Saint Cernin de Larche	Valérie	PERRIER	
31	Saint Cyprien	Christophe	POLONI	
32	Saint Cyr la Roche	Alain	PERSEC	
33	Saint Pantaléon de Larche	Marie-Paule	TOURNADOUR	
34	Saint Pardoux l'Ortigier	Patrick	CHEVALIER	
35	Saint Robert	Jean-Pierre	LUÇON	
36	Saint-Viance	Paulo	FERREIRA DE OLIVEIRA	
37	Sainte Féréole	Daniel	SOULARUE	
38	Segonzac	Jean-Louis	MICHEL	

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE				
N°	EPCI/COMMUNES	Prénoms	Noms	Pouvoirs
39	Turenne	Rémy	DANIEL	
40	Ussac	Patrick	CHANOURDIE	
41	Varetz	Sabine	TERNAT	
42	Vars sur Roseix	Guy	TEXIER	
43	Vignols	Steven	BESSON	
44	Voutezac	Jean-Claude	REYNAUD	
45	Yssandon	Carine	DUCHOWICZ	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE				
1	Condat sur Ganaveix	Pascal	GRELLET	
2	Espartignac	Alain	TRASSOUDAIN	
3	Eyburie	Jean Marie	SERRE	
4	Lamongerie	Xavier	MAGRIT	
5	Les Trois Saints	Laurence	GERBE	
6	Masseret	Sébastien	ROUCHON	
7	Meilhards	Eric	VAN-TILBEURGH	
8	Orgnac sur Vézère	Miléna	LOUBRIAT	
9	Perpezac le Noir	Hélène	HERCOUET	
10	Salon la Tour	Nathalie	ROBERT	
11	Uzerche	Yves	CHEFDEVILLE	
12	Vigeois	André	BESSE	
13 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC POMPADOUR				
1	Beyssac	Muriel	DUPUY	
2	Concèze	Cécile	LAPEYRIE	
3	Saint Sornin Lavolps	Alfred	GEYL	
4	Troche	Guy	LACHAUD	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE				
1	Chamboulive	Pierre	COULOUMY	
2	Pierrefitte	Annie	CUEILLE	

DELIBERATION GEMAPI N°2025_08 <u>EDUC'EAU Devis lot n°2</u>
--

Vu, la délibération n° 2025_07 (MAPA lot 2).

Monsieur le Président propose de finaliser la prestation du lot n°2 « EDUC'EAU » par le choix d'un autre prestataire.

Après consultation et avis des EPCI concernées, des devis sont présentées aux membres de l'assemblée.

Il est décidé de confier l'exécution des prestations du devis n°23444 du 10/09/2025 à :
La société SEMAPHORE_pour un montant de 8 745€ HT - 10 494€ TTC.

Le Président demande l'autorisation de signer tous documents nécessaires pour l'exécution de cette prestation.

Les membres du comité syndical ont délibéré favorablement à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION AG N°2025_19

Approbation PV du comité syndical du 8 juillet 2025

Le Président soumet à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du 8 juillet 2025.
Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION AG N°2025_20 Modification des statuts et règlement intérieur
--

Le Président présente :

1- La modification statutaire du SIAV et le règlement intérieur préparés par le groupe de travail et les comités syndicaux.

Les principales modifications apportées sont :

- 2 compétences
- 19 délégués au lieu de 68 délégués
- Modalité de votes avec majorité qualifiée et simplifiée
- Clé de répartition financière

2 - Le règlement intérieur du SIAV a été modifié, en fonction de l'évolution des statuts. Il n'y aura plus de communes individuelles adhérentes.

Afin que celles-ci participent aux projets et puissent en débattre, des commissions thématiques (possibilité de participation de membres extérieurs au SIAV) et des commissions de bassins versants (communes) seront créées.

Ces statuts et le règlement intérieur seront applicables à compter de l'installation de la nouvelle mandature.

Cette modification des statuts, devra être également approuvée par deux tiers au moins des collectivités membres. En l'absence de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Comité syndical la décision sera réputée favorable.

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité Syndical le projet modificatif des statuts joint et le règlement intérieur en annexe sur lequel les collectivités seront appelées à se prononcer.

Les membres délibèrent favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION AG N°2025_21 Mise à jour du tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté par délibération n°2022/10 et les créations par délibération n°2025/14.

Le Président propose la mise à jour suivante :

Emplois pourvus à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire :

- 2 emplois d'agent de maitrise principal (2022/10)
- 1 emploi de technicien non statutaire, (2022/10)
- 1 emploi de technicien principal 1^{ère} classe. (2022/10)
- 1 emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe (2022/10)

Emplois non pourvus à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire :

- 1 emploi d'agent de maitrise (2022/10)
- 1 emploi de technicien (2022/10)
- 2 emplois de rédacteur (2022/10) – (2025/14)
- 1 emploi de rédacteur 2^{ème} classe (2025/14)
- 1 emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe (2025/14)
- 1 emploi d'attaché (2025/14)

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement et acceptent à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION AG N°2025_22

Renouvellement contrats logiciel comptables ODYSSEE

Les contrats de maintenance des logiciels comptable et 3C (Contrat Confort Confiance) du 01/01/2023 au 31/12/2025 arrivent à échéance.

Le Président demande l'autorisation de :

- Renouveler ces contrats au 01/01/2026 auprès de la Société ODYSSEE.
- Signer tous documents nécessaires.

Les membres délibèrent favorablement à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.